à ce débat. Tantôt, malheureusement, l'hono- pouvais avoir, à titre de membre du Conseil rable député de Kamloops (M. Fulton), privé—et je lui ai dit bien clairement—une ancien ministre de la Justice, a traîné mon conversation sincère. nom dans le débat d'une façon qui me dicte de rectifier certains faits et de dissiper tout doute quant aux circonstances dans lesquelles la mention du dossier Munsinger a été faite à la Chambre par le ministre de la Justice (M. Cardin).

Je dis immédiatement que, au moment où, à la Chambre, le ministre de la Justice a mis au défi le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de mettre au dossier les détails de la façon dont il a disposé de l'affaire Munsinger, à ce moment-là, l'atmosphère qui a été créée était telle que le ministre a prononcé ces paroles sous le coup d'une provocation qui, dans les circonstances, était humainement irrésistible. Et le ministre de la Justice ne peut pas être blâmé de l'avoir fait dans les circonstances où il l'a fait.

J'ai été étonné ce matin, et je dois dire bouleversé, vu les relations qui ont déjà existé entre l'ancien ministre de la Justice et moi-même, vu les souvenirs que j'ai toujours conservés des années où j'ai eu le plaisir de travailler avec lui; je dois dire que ce matin j'ai été bouleversé de lire dans un journal qu'il aurait, à Vancouver je crois, affirmé qu'au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui, j'aurais usé de chantage auprès de lui et des membres de l'opposition officielle.

Je dois dire, dès ici, que telle n'est pas la vérité et que jamais je n'ai menacé l'ancien ministre de la Justice de lancer dans le Parlement le nom de Munsinger si les tactiques, si la discussion dans l'affaire Spencer ne cessaient pas.

C'est vrai, monsieur le président, et je ne crains pas de le dire—je pense que c'est tout à mon crédit de l'avoir fait-c'est vrai que j'ai suggéré au député de Kamloops que nous ayons ensemble une conversation à l'occasion de l'affaire Spencer. C'est vrai, il y a quinze jours de cela environ, comme il l'a dit dans sa déclaration.

Par ailleurs, les circonstances qui m'ont amené à le faire ne sont pas celles qu'il a indiquées et c'est la première fois, je pense, que j'entends le député de Kamloops s'exprimer d'une façon qui est pas mal dans le ton de celui employé parfois par un des députés qui me fait face ici.

J'ai dit au début de la conversation-et ça été une des raisons de mon bouleversement, de mon étonnement—que j'ai eue avec lui que, à part du leader de l'opposition, que je ne voulais pas voir, il était probablement

Il n'a pas refusé de me voir. Dans la situation, il ne m'a pas demandé à aucun moment que la discussion que nous avions fût marquée autrement que sous le sceau du secret du Conseil privé.

Ce matin, j'apprends qu'il a décidé de trahir le secret et de rendre public non pas la teneur de la conversation mais le fait que nous en avions eu une. La seule teneur de mes propos a été la suivante, et ici je le dis en anglais:

## [Traduction]

«Je veux vous voir pour faire appel à votre sens de l'équité et de la justice.»

## [Français]

Je lui ai dit comment, lui, l'ancien ministre de la Justice, et comment le leader de l'opposition, lorsqu'il était premier ministre du pays, ont dû comprendre jusqu'à quel point étaient difficiles, parfois, lourdes de responsabilités et de conséquences les décisions qu'un ministre de la Justice et qu'un premier ministre avaient à prendre, souvent, au sujet de dossiers impliquant la sécurité de l'État.

Je lui ai rappelé que dans l'affaire Spencer, comme dans d'autres, il fallait se fier à la bonne conscience et au jugement du ministre de la Justice et du gouvernement relativement aux décisions qui s'imposaient.

Je lui ai dit, c'est vrai, qu'il se souviendrait que l'affaire Spencer, à l'occasion de laquelle le leader de l'opposition semblait déterminé à vouloir détruire le ministre de la Justice, eh bien, était une insignifiance, comparativement à d'autres dossiers dont lui et l'ancien premier ministre avaient eu à traiter, entre autres, l'affaire Munsinger. Et c'est vrai. Mais jamais il n'a été question de divulguer le

On laisse entendre, cet après-midi, qu'il y aurait eu une espèce de complot ou de concert entre le ministre actuel de la Justice et moi pour que je fasse des menaces à l'ancien ministre de la Justice. Je répète que c'est faux.

J'ai dit: L'opposition peut attaquer le ministre de la Justice, en créant de la confusion comme on l'a fait souvent, nous accusant même des meurtres de St-Gilles, comme cela a été presque fait, à un moment donné, à l'occasion, à l'endroit du gouvernement.

Mais j'ai dit que de se servir d'un cas de sécurité pour tenter de détruire un ministre de la Justice, c'était là suprême injustice. et je lui ai rappelé que je faisais appel à son le seul député à la Chambre avec lequel je esprit de justice pour qu'il tente de convaincre,